|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| ConseilCinquante-quatrième session ordinaireGenève, 30 octobre 2020 | C/54/4Original : anglaisDate : 7 août 2020 |
| *à examiner par correspondance* |  |

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L’EXERCICE BIENNAL 2018-2019

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 L’annexe du présent document contient le Rapport de gestion financière de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pour l’exercice biennal 2018-2019, conformément aux articles 2.14 et 2.14*bis* du Règlement financier et du règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV (voir le document UPOV/INF/4/5 “Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV”), pour approbation par le Conseil.

 Le Rapport de gestion financière ne fait pas l’objet d’un audit externe.

 L’article 2.14*bis* du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier prévoit ce qui suit :

Article 2.14*bis*

[…]

Règle 102.7

a) Le contrôleur de l’OMPI établit le rapport sur l’exécution du programme et la gestion financière […]

b) Dans les huit mois suivant la fin de chaque exercice financier, le Secrétaire général présente au Conseil le rapport sur l’exécution du programme et la gestion financière élaboré conformément aux articles 2.14 et 2.14*bis* du Règlement.

 *Le Conseil est invité à approuver le Rapport de gestion financière pour l’exercice biennal 2018-2019.*

[L’annexe suit]

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Rapport sur la gestion financière pour l’exercice biennal 2018-2019

**TABLE DES MATIÈRES PAGE**

Résumé et analyse du résultat budgétaire 2

Tableau 1. Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement (FRR) pour l’exercice biennal 2018-2019 2

Tableau 2. Recettes prévues et effectives par source pour l’exercice biennal 2018-2019 3

Tableau 3. Budget approuvé et dépenses par objet de dépense pour l’exercice biennal 2018-2019 4

Tableau 4. Budget approuvé et dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2018-2019 5

Tableau 5. Détails des dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2018-2019 7

Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs pour l’exercice biennal 2018-2019 8

Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2008 à 2019 8

ÉTATS FINANCIERS 9

État I État de la situation financière 10

État II État de la performance financière 11

État III État des variations des actifs nets 12

État IV État des flux de trésorerie 13

État V État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels 14

Analyse de l’état de la situation financière 15

Analyse de l’état de la performance financière 18

Fonds de roulement et CONTRIBUTIONS 20

Fonds de roulement au 31 décembre 2019 20

Contributions des membres de l’Union 21

Paiements des contributions reçus d’avance 23

Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2019 24

RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES (FONDS FIDUCIAIRES) 26

# Résumé et analyse du résultat budgétaire

Le tableau 1 ci-dessous présente le résultat budgétaire global réalisé par l’UPOV pour l’exercice biennal 2018‑2019 ainsi que les fonds de réserve et de roulement à la fin de 2019. Au total, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées à 6 930 932 francs suisses et les dépenses budgétaires à 6 854 494 francs suisses, soit un excédent budgétaire de 76 438 francs suisses pour l’exercice biennal 2018‑2019.

Fin 2019, le total des fonds de réserve et de roulement s’est élevé à 896 605 francs suisses, soit 809 578 francs suisses inscrits au fonds de réserve, 560 845 francs suisses au fonds de roulement et des pertes actuarielles dans les actifs nets de 473 818 francs suisses.

## Tableau 1. Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement (FRR) pour l’exercice biennal 2018-2019

*(en milliers de francs suisses)*





Les recettes effectives pour l’exercice biennal 2018-2019 se sont élevées à 6,9 millions de francs suisses, soit 8894 francs suisses de moins que l’objectif inscrit au budget (tableau 2 ci-dessous).

Les contributions sont restées la source de recettes la plus importante, représentant 98,6% des recettes totales, conformément au programme et budget approuvé pour l’exercice biennal 2018-2019. Au cours de l’exercice biennal 2018-2019, les contributions effectives ont été plus élevées que ce qui était prévu au budget, grâce à l’augmentation du nombre d’unités de contribution de la Fédération de Russie. Le nombre d’unités est passé d’un demi (0,5) à deux (2,0) unités depuis 2019.

Les publications n’ont pas produit de recettes au cours de l’exercice biennal 2018-2019, car elles sont toutes disponibles gratuitement.

Les autres recettes ont atteint 97 090 francs suisses, soit 78 627 francs suisses de moins que le montant inscrit au budget. Elles provenaient notamment : i) des coûts d’appui au programme liés aux fonds fiduciaires, qui se sont élevés à 58 223 francs suisses, soit légèrement moins que le budget prévu de 69 717 francs suisses; et ii) des frais versés par les participants au programme d’enseignement à distance de l’UPOV, qui se sont élevés à 40 000 francs suisses, soit bien plus que le budget prévu de 16 000 francs suisses.

Dans les autres recettes également, 90 000 francs suisses ont été comptabilisés au titre des taxes d’utilisation de l’outil UPOV PRISMA au cours de l’exercice biennal 2018-2019, mais aucune recette n’a été perçue à la suite de la décision de rendre gratuite l’utilisation de l’outil UPOV PRISMA jusqu’à la fin de 2019.

## Tableau 2. Recettes prévues et effectives par source pour l’exercice biennal 2018-2019

*(en milliers de francs suisses)*





Les dépenses effectives pour l’exercice biennal 2018-2019 et leur comparaison avec le programme et budget approuvé pour cet exercice sont présentées ci-dessous, par catégorie de coûts dans le tableau 3 et par sous‑programme dans le tableau 4.

## Tableau 3. Budget approuvé et dépenses par objet de dépense pour l’exercice biennal 2018-2019

*(en milliers de francs suisses)*



\* Toute différence entre les chiffres indiqués dans le présent tableau et les suivants et ceux qui figurent dans les états financiers est due au fait que les montants ont été arrondis.

## Tableau 4. Budget approuvé et dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2018-2019

*(en milliers de francs suisses)*



Ressources en personnel

Les dépenses de personnel (avant ajustements IPSAS) pour l’exercice biennal 2018-2019 se sont élevées à 4,4 millions de francs suisses, soit 401 577 francs suisses (8,4%) de moins que le montant inscrit dans le programme et budget approuvé pour cet exercice.

Les dépenses liées aux postes ont été conformes au budget parce que les dépenses relatives à deux postes de la catégorie professionnelle ont été plus élevées que prévu, du fait que les postes ont été pourvus plusieurs mois avant la date prévue. Cet élément a été compensé par le fait que deux postes de la catégorie des services généraux ont été occupés à 80%.

Les dépenses au titre du personnel temporaire ont représenté 16,3% du montant prévu au budget pour l’exercice biennal 2018-2019, étant donné que deux postes de la catégorie professionnelle, occupés au départ par du personnel temporaire, ont été pourvus plus tôt que prévu (voir point i) ci-dessus), et qu’aucun recrutement de personnel administratif temporaire n’a été porté au budget parce que ces travaux ont été exécutés par des intérimaires.

Autres ressources

Le total des autres dépenses (avant ajustements IPSAS) s’est élevé à 2,5 millions de francs suisses pour l’exercice biennal 2018-2019, c’est-à-dire 316 171 francs suisses ou 14,6% de plus que l’objectif inscrit au budget. On trouvera ci-après des explications par catégorie de dépenses.

*Stagiaires*

Pour l’exercice biennal 2018-2019, les dépenses liées aux stagiaires et aux boursiers, qui se sont élevées à 70 321 francs suisses, ont été sensiblement supérieures au montant inscrit au budget (40 000 francs suisses), en raison du recrutement d’un stagiaire en TI pour l’outil UPOV PRISMA et de dépenses liées aux voyages supérieures au montant prévu pour les boursiers.

*Voyages*

Le total des dépenses liées aux voyages s’est élevé à 445 548 francs suisses, soit 25 548 francs suisses ou 6,1% de plus que le montant inscrit au budget. Toutefois, cela a représenté une réduction de 9,3% des dépenses liées aux voyages par rapport à l’exercice biennal 2016-2017 (491 226 francs suisses). Le dépassement des dépenses prévues pour l’exercice biennal 2018-2019 s’explique par le nombre supérieur de missions réalisées par le personnel, lesquelles ont été rendues possibles par la décision de passer à une seule série de sessions de l’UPOV à Genève.

*Services contractuels*

Les services contractuels se sont élevés au total à 726 475 francs suisses, soit 291 475 francs suisses de plus que le montant inscrit au budget, en raison de dépenses supérieures aux prévisions au titre des autres services contractuels.

Les dépenses au titre des conférences, d’un montant de 139 090 francs suisses, étaient conformes au budget prévu (140 000 francs suisses). En raison du passage à une seule série de sessions de l’UPOV à Genève, les dépenses liées aux conférences ont diminué de 24,4% (44 821 francs suisses) par rapport à l’exercice biennal 2016-2017.

Les dépenses liées aux publications et aux services de prestataires individuels ont été minimes et globalement conformes aux prévisions.

Les dépenses supérieures au titre des autres services contractuels (580 314 francs suisses par rapport aux 265 000 francs suisses inscrits au budget) s’expliquent par :

* les dépenses supplémentaires liées au personnel intérimaire (324 014 francs suisses par rapport au budget prévu de 110 000 francs suisses) afin de couvrir : i) les deux fonctionnaires des services généraux travaillant à temps partiel (80%) et ii) le poste temporaire vacant dans la catégorie des services administratifs (voir “Ressources en personnel”);
* les coûts de développement informatique supérieurs aux prévisions (232 001 francs suisses par rapport au budget prévu de 135 000 francs suisses), qui ont été nécessaires au développement des interfaces machine-machine avec les services de protection des obtentions végétales pour l’outil UPOV PRISMA et pour la mise en œuvre des améliorations de l’interface utilisateur;
* les dépenses liées aux réseaux sociaux et à la formation du personnel externe.

*Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1,2 million de francs suisses, soit légèrement moins que le montant inscrit au budget, grâce à la maîtrise des coûts relatifs aux services fournis par l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à l’UPOV.

*Matériel et fournitures*

Le coût du matériel et des fournitures s’est élevé à 2984 francs suisses, soit 17 016 francs suisses de moins que le montant inscrit au budget.

La ventilation des dépenses pour 2018-2019 par sous-programme et par catégorie de dépenses est présentée dans le tableau 5 ci-dessous.

## Tableau 5. Détails des dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2018-2019

*(en milliers de francs suisses)*



\* Toute différence entre les chiffres indiqués dans ce tableau et les suivants et ceux qui figurent dans les états financiers est due au fait que les montants ont été arrondis.

Le tableau 6 présente d’une manière synthétique le nombre de postes par catégorie.

## Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs pour l’exercice biennal 2018-2019



Comme indiqué dans le tableau 6, le nombre total de postes est resté inchangé au cours de l’exercice biennal. Le nombre plus important de postes dans la catégorie des services généraux est dû au fait qu’un poste de la catégorie des services généraux n’a pas été reclassé dans la catégorie des administrateurs durant l’exercice biennal. Le poste de secrétaire général est compris dans le décompte des postes, mais n’entraîne aucun coût, étant donné que le Directeur général actuel de l’OMPI a refusé de percevoir tout traitement ou indemnité pour ses fonctions de secrétaire général de l’UPOV.

Enfin, l’évolution globale des recettes et des dépenses effectives (avant ajustements IPSAS) est présentée ci-dessous dans le tableau 7 pour la période allant de 2008 à 2019.

## Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2008 à 2019

*(en milliers de francs suisses)*





# ÉTATS FINANCIERS

Pour chacune des deux années de l’exercice biennal 2018-2019, les états financiers de l’UPOV ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

**Comptabilité d’exercice en application des normes IPSAS**

Conformément aux normes IPSAS, les états financiers sont établis en appliquant la comptabilité d’exercice intégrale. Cette comptabilité fait intervenir la comptabilisation des transactions et des événements lorsqu’ils se produisent. Cela signifie qu’ils sont enregistrés dans les livres comptables et consignés dans les états financiers des périodes financières auxquelles ils se rapportent et non pas uniquement lors de l’entrée ou de la sortie de trésorerie ou d’équivalents de trésorerie.

Selon les normes IPSAS, les recettes correspondant aux contributions et aux ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont comptabilisées lorsque l’UPOV a le droit de recevoir la contribution. En cas d’arriérés de contributions, un solde des sommes exigibles est comptabilisé. Les arrangements relatifs aux ressources extrabudgétaires sont examinés afin de déterminer si l’UPOV doit satisfaire à des conditions de rendement et, le cas échéant, les recettes sont comptabilisées uniquement lorsque ces conditions sont remplies.

La valeur des futures prestations (y compris les congés annuels cumulés, les primes de rapatriement et l’assurance maladie après la cessation de service) que les fonctionnaires de l’UPOV ont gagnées mais qu’ils n’ont pas encore perçues est enregistrée afin de saisir le coût intégral d’emploi du personnel.

Le programme et budget de l’UPOV est établi sur la base d’une comptabilité d’exercice modifiée, différente de la comptabilité d’exercice intégrale appliquée aux états financiers. Les autres différences entre les résultats budgétaires et les résultats figurant dans les états financiers sont liées au fait que les états financiers tiennent compte des fonds fiduciaires et du Fonds spécial pour des projets, qui ne font pas partie du programme et budget de l’UPOV. Conformément aux exigences des normes IPSAS, un rapprochement entre les résultats budgétaires et les états financiers principaux est fourni dans les états financiers de l’UPOV.

**Présentation des informations financières en application des normes IPSAS**

Étant donné que les normes IPSAS exigent la préparation d’états financiers annuels, les états financiers de l’UPOV sont préparés individuellement pour chaque année civile de l’exercice biennal. Ces états financiers annuels sont présentés séparément du Rapport de gestion financière et, pour toute information financière complète de l’UPOV préparée en application des normes IPSAS, il convient de se référer aux états financiers annuels de l’UPOV.

En application des normes IPSAS, les états financiers comprennent les éléments suivants :

* État I – État de la situation financière
* État II – État de la performance financière
* État III – État des variations des actifs nets
* État IV – État des flux de trésorerie
* État V – État de comparaison entre les crédits alloués et les dépenses réelles
	+ Notes aux états financiers

Dans le Rapport de gestion financière, les états I à V sont présentés pour l’exercice biennal 2018-2019. Des informations financières sont fournies pour faire comprendre les différences entre le résultat de l’UPOV sur une base budgétaire et celui en fonction des états financiers établis selon les normes IPSAS. D’autres extraits des états financiers annuels fournissent également de plus amples détails sur les actifs et les passifs de l’UPOV.

## État IÉtat de la situation financière

**au 31 décembre 2019**

*(en francs suisses)*



## État IIÉtat de la performance financière

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2019**

*(en francs suisses)*



## État IIIÉtat des variations des actifs nets

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2019**

*(en francs suisses)*



## État IVÉtat des flux de trésorerie

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2019**

*(en francs suisses)*



## État VÉtat de comparaison des montants budgétaires et des montants réels

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2019**

*(en milliers de francs suisses)*



1. représente le programme et budget 2018-2019 approuvé;
2. représente l’écart entre le budget final (révisé) et les dépenses effectives sur une base comparable (avant ajustements IPSAS).

## Analyse de l’état de la situation financière

**Évolution des actifs nets**

Au 31 décembre 2019, l’UPV détenait selon les normes IPSAS des actifs nets s’élevant à 896 830 francs suisses. Entre 2017 et 2019, les actifs nets ont augmenté de 266 775 francs suisses. Cette hausse s’explique principalement par l’effet des gains actuariels associés à l’évaluation des engagements au titre de l’AMCS, qui ont été partiellement compensés par les déficits enregistrés en 2018 et 2019. De plus, des contributions ont été versées au fonds de roulement pour chacune de ces deux années. Le tableau ci-dessous présente d’une manière synthétique l’augmentation des actifs nets durant l’exercice biennal 2018‑2019 :

Évolution des actifs nets pour 2017-2019



**Résumé des actifs et des passifs**

Le graphique ci-dessous fournit un résumé de l’état de la situation financière de l’UPOV au 31 décembre 2019 :

Résumé des actifs et des passifs au 31 décembre 2019



Au 31 décembre 2019, l’UPOV avait un solde de trésorerie de 4 763 272 francs suisses, soit 97,5% du total des actifs. Ce solde comprend des montants considérés comme réservés selon les normes IPSAS, ainsi que des fonds relevant de la trésorerie stratégique, qui représentent les fonds alloués au financement futur des engagements de l’UPOV au titre de l’AMCS. Au nombre des autres actifs figurent les comptes débiteurs d’un montant total de 121 052 francs suisses.

Les principales obligations de l’UPOV sont celles relatives aux prestations dues au personnel, qui s’élèvent à 2 356 399 francs suisses et comprennent essentiellement les obligations relatives à l’AMCS, à hauteur de 2 026 390 francs suisses. Les encaissements par anticipation de 768 104 francs suisses incluent les contributions payées à l’avance (423 763 francs suisses) et les recettes différées en provenance de ressources extrabudgétaires (344 341 francs suisses). Les dettes et autres éléments de passifs (863 216 francs suisses) représentent presque totalement le montant dû à l’OMPI.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**



Le montant total des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie a augmenté de 15,7% durant l’exercice biennal allant du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2019. Les avoirs sont généralement détenus sur des comptes bancaires à accès immédiat. Aux fins de la présentation IPSAS, les soldes de trésorerie sont scindés en soldes non soumis à restrictions, soldes soumis à restrictions et trésorerie stratégique. Les soldes de trésorerie relatifs au fonds de roulement sont considérés comme étant soumis à restrictions. Les fonds fiduciaires détenus pour le compte de donateurs de ressources extrabudgétaires sont déposés dans la monnaie dans laquelle les dépenses seront comptabilisées, sur la base d’accords conclus avec les donateurs.

À sa trente-troisième session extraordinaire le 17 mars 2016, le Conseil de l’UPOV a décidé de placer sur un compte distinct les fonds alloués au financement futur des obligations de l’UPOV au titre de l’AMCS. Au 31 décembre 2019, le solde total de ces fonds s’élevait à 870 169 francs suisses (783 128 francs suisses au 31 décembre 2018). Conformément à la décision du Conseil prise à sa cinquante-troisième session ordinaire le 1er novembre 2019, ces fonds sont placés sur l’un des principaux comptes de dépôts de l’UPOV, mais gérés séparément des fonds d’exploitation par le biais d’une instruction de blocage mise en place avec la banque. L’UPOV gère les fonds de l’AMCS conformément à la politique de l’OMPI en matière de placements, selon laquelle ces fonds sont considérés comme relevant de la trésorerie stratégique.

**Comptes de débiteurs**



Le montant total des comptes de débiteurs au 31 décembre 2019 s’élevait à 121 052 francs suisses, contre 86 196 francs suisses au 31 décembre 2017. Le solde des débiteurs provenant des ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) s’élevait à 43 876 francs suisses à la fin de 2019, tandis qu’il n’existait aucun solde de débiteurs provenant de ces ressources à la fin de 2017.

**Prestations au personnel**



Comme le montre le tableau ci-dessus, l’obligation de loin la plus importante de l’UPOV en ce qui concerne les prestations au personnel est celle relative à l’AMCS, qui représente 86,0% de l’obligation totale des prestations au personnel au 31 décembre 2019. Pendant l’exercice biennal 2018-2019, l’obligation au titre de l’AMCS a diminué de 183 071 francs suisses. Cette évolution est décrite en détail dans le tableau ci-dessous :



L’obligation, qui est calculée par un actuaire indépendant, traduit le futur coût total de la part des primes d’assurance maladie collectives de l’UPOV aussi bien pour les retraités de l’UPOV que pour le nombre projeté de fonctionnaires en poste de l’UPOV qui prendront leur retraite dans l’avenir. Le coût courant des prestations figurant dans le tableau ci-dessus correspond à l’incidence nette des prestations au personnel au cours de l’exercice biennal 2018-2019. Le coût des intérêts est la conséquence du fait que chaque fonctionnaire en activité se rapproche de l’âge auquel il peut prétendre aux prestations au titre de l’assurance maladie après la cessation de service. Les prestations versées par l’UPOV durant l’exercice biennal sont les cotisations mensuelles (actuellement 65% des primes) que l’UPOV verse aux retraités participant à l’AMCS. Les gains et pertes actuariels résultent de l’évolution des hypothèses actuarielles, dont le taux d’escompte, le taux tendanciel du coût des soins de santé, les taux de renouvellement du personnel et les taux de mortalité. Aux fins des calculs actuariels pour 2019, l’OMPI a modifié certaines hypothèses et méthodes actuarielles de sorte à mieux les aligner sur les provisions concernées pour chaque prestation au personnel. Les taux d’escompte 2019 ont été établis au regard de la monnaie sous-jacente des frais médicaux. Par ailleurs, l’attribution des coûts pour chaque prestation a été modifiée de manière à refléter la période de service ouvrant droit et la prestation accumulée à la date d’évaluation, par opposition à une attribution linéaire sur la période d’emploi. Ces changements, associés à d’autres variations des hypothèses actuarielles, expliquent globalement le gain actuariel total au cours de l’exercice biennal 2018-2019.

**Encaissements par anticipation**



Les contributions reçues d’avance sont comptabilisées comme passif d’encaissement par anticipation et comme produits au cours de l’année à laquelle elles se rapportent. Les ressources extrabudgétaires versées par les donateurs aux fonds fiduciaires assortis de conditions relatives au rendement sont comptabilisées en tant que recettes différées jusqu’à ce que les conditions soient remplies, après quoi les recettes sont comptabilisées.

**Dettes et autres éléments de passifs**



Les dettes et autres éléments depassifs s’élevaient au total à 863 216 francs suisses au 31 décembre 2019. Il s’agit presque entièrement des montants dus à l’OMPI.

## Analyse de l’état de la performance financière

**Recettes**



Les contributions versées au titre du programme et budget correspondent aux montants payables au début de chacune des années de l’exercice biennal. Les ressources extrabudgétaires au titre des fonds fiduciaires représentent les recettes perçues relatives aux contributions versées par les donateurs pour des projets individuels qui ne figurent pas dans le programme et budget. Les recettes provenant de ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont reportées jusqu’à ce qu’elles soient acquises grâce à la réalisation des conditions de rendement prévues par l’accord conclu avec le donateur.

**Dépenses**



Les dépenses de personnel incluent les prestations telles que le traitement de base, l’indemnité de poste, les allocations familiales, les cotisations de retraite, les participations à la caisse d’assurance maladie et autres cotisations sociales, les congés dans les foyers et d’autres prestations. Conformément aux normes IPSAS, les dépenses de personnel incluent également certains changements dans les obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service. Les voyages, les formations et les subventions comprennent les frais de voyage en avion, les indemnités journalières de subsistance, les faux frais au départ et à l’arrivée et d’autres coûts de voyage pour les fonctionnaires en mission, et les déplacements pour les participants et les conférenciers dans le cadre d’activités de formation. Les services contractuels comprennent les contrats de louage de services de traducteurs, d’interprètes et d’autres personnes qui ne sont pas membres du personnel. Les dépenses de fonctionnement comprennent des éléments tels que la location et l’entretien des locaux et les frais bancaires.

# Fonds de roulement et CONTRIBUTIONS

## Fonds de roulement au 31 décembre 2019

En vertu de l’article 4.2 de son Règlement financier et du règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV, l’Union dispose d’un fonds de roulement (voir le document UPOV/INF/4/5). Conformément à l’état de la situation financière au 31 décembre 2019, ce fonds de roulement s’élève à 560 845 francs suisses. La participation de chacun des membres de l’Union, calculée conformément à la décision du Conseil prise à sa vingt-troisième session, tenue à Genève le 7 avril 2006 (voir le document C(Extr.)/23/5 “Rapport”, paragraphe 12, annexe II, et le document UPOV/INF/13/2, annexe) est la suivante :



## Contributions des membres de l’Union

*(en francs suisses)*



Paiements des contributions reçus d’avance



## Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2019





# RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES (FONDS FIDUCIAIRES)

Les ressources extrabudgétaires (y compris les fonds fiduciaires) allouées par le donateur, qui font l’objet d’une comptabilité distincte, sont présentées ci-après.



**Recettes et dépenses pour l’exercice biennal 2018-2019**



*Note* : Fonds fiduciaire constitué de ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement japonais et destiné à financer des séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales en Asie.



*Note* : Ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement des États-Unis d’Amérique destinées à financer des activités éducatives sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales. Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont tenus en dollars É.‑U.



*Note* : Ressources extrabudgétaires provenant des Pays-Bas destinées à mettre en place et à promouvoir le système de protection des obtentions végétales de l’UPOV.



*Note* : Ressources extrabudgétaires provenant de diverses organisations, communautés et fédérations destinées à promouvoir l’outil UPOV PRISMA de demande de droit d’obtenteur. Cet outil de demande en ligne permet aux demandeurs de communiquer les données relatives à la demande aux services de protection des obtentions végétales participants du monde entier.



*Note :* UPOV PRISMA est un outil de demande en ligne de protection des obtentions végétales destiné aux services de protection des obtentions végétales des membres participants de l’Union. Le fonds UPOV PRISMA est une contribution provenant de Naktuinbouw (Pays-Bas) destinée à soutenir le développement de l’outil UPOV PRISMA.

[Fin de l’annexe et du document]